

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17 MARS 2025**

Présents : V. ARRIGHINO, S. COMBE, E. DEMONCHEAUX, O. DUMAS, E. FERNANDEZ, C. JACQUOT, D. PICCHIONI, R. PASSELANDE, P. ROBERT, J-L SOZET, A. TURC

### **RETOUR SUR LE PROJET DE RENOVATION DE L'ANCIENNE ECOLE DE LA VILLE EN PRESENCE DE Mme VILLARD DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE**

Une étude a été commandée auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) à l'automne concernant la faisabilité de l'implantation d'un café-restaurant dans le bâtiment de l'ancienne école de la ville avec un local commercial d'environ 60m<sup>2</sup>, l'aménagement d'une terrasse et d'un terrain de pétanque.

L'objectif de cette étude était d'analyser la pertinence du projet, d'alimenter la réflexion des membres du conseil municipal mais aussi d'appuyer les demandes de financement. L'étude de marché ainsi réalisée doit permettre avec une approche chiffrée d'étudier la rentabilité et le potentiel du local ainsi que le niveau de risque et les modalités de mise en œuvre optimale du projet.

Il en ressort que la localisation du projet est plutôt performante : proche de la route départementale, avec à proximité des places de stationnement et l'attrait du belvédère. Concernant la zone de chalandise, c'est-à-dire la zone de captage de la clientèle, le marché local semble suffisant pour l'implantation d'un café-restaurant. L'étude présente également différents scénarios avec divers niveaux de rentabilité et de chiffres d'affaires atteignables.

En conclusion, le projet présente des risques mais avec un niveau d'ambition raisonnable et cohérent avec la taille du local, le projet pourra attirer un porteur de projets. Le choix du porteur de projet sera également une condition de réalisation et de succès de l'opération. L'étude conclut sur la préconisation de l'installation d'une restauration traditionnelle de milieu de gamme : restauration rapide et légère avec une offre de snacking.

En complément, un questionnaire pourrait être ouvert sur l'attribution du contrat de restauration scolaire au gérant du commerce. Des services complémentaires (relais colis, vente de pain, etc.) pourrait également permettre de générer un flux supplémentaire.

L'investissement fort de la commune sur la rénovation du bâtiment ainsi que sur la prise en charge du matériel de cuisine devrait permettre de réduire l'investissement initial du preneur. Une réflexion sur la mise en place d'un loyer progressif pourrait également être une piste pour attirer un porteur de projet.

Enfin, il est rappelé que l'installation d'un café-restaurant émane de la volonté de créer un espace de vie et un lieu d'échange sur la commune.

### **RETOUR DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES SUR LE PROJET DE RENOVATION DE L'ANCIENNE ECOLE DE LA VILLE**

Suite à l'ouverture des plis, la commission d'appel d'offres a retenu les offres présentant le meilleur rapport qualité prix ainsi que la meilleure technicité. Le montant total HT des

travaux s'élèverait à 545.000€. Après prise en compte des frais annexes liés au projet (maîtrise d'œuvre, contrôle sécurité, etc), le montant total de l'opération s'élèverait à 664.779€ HT, soit 797.734€ TTC à budgétiser.

Ce chiffrage permet de travailler sur les dossiers de demandes de subvention.

#### **PROPOSITION ET VOTE DU PLAN DE FINANCEMENT ATTENDU POUR LE PROJET DE RENOVATION DE L'ANCIENNE ECOLE DE LA VILLE**

Des subventions ont été sollicitées auprès de différents acteurs (Etat, région, département) selon le détail suivant :

|                                                                                                           | Montant HT | Montant TTC |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------|
| Montant des travaux                                                                                       | 664.779 €  | 797.734 €   |
| Subvention sollicitée auprès de la Région                                                                 | 100.000 €  | 100.000 €   |
| Subvention sollicitée auprès du Département (40% plafonné à 450k€)                                        | 180.000 €  | 180.000 €   |
| Subvention sollicitée auprès de l'Etat (DETR)                                                             | 151.151 €  | 151.151 €   |
| Autres subventions possibles auprès de la CCM (Leader), de l'ANCT, du Département (pour le logement), ... | -          | -           |
| Total autofinancement                                                                                     | 233.628 €  | 366.583 €   |
| Total demandes de subvention                                                                              | 431.151 €  | 431.151 €   |
| Part de financement au 17/03                                                                              | 64%        | -           |

D'autres leviers de financement sont à l'étude et permettront d'affiner le plan de financement présenté (leader, ANCT, etc).

Le vote du plan de financement n'engage pas la réalisation des travaux mais permet de solliciter auprès des financeurs les subventions.

**Résultat du vote : Pour à l'unanimité**

#### **PROPOSITION DE VOTE SUR LA DESTINATION DE L'ANCIENNE ECOLE DE LA VILLE**

Suite à la présentation de la CCI, à la présentation du chiffrage issu de l'appel d'offres et des subventions appelées, il est proposé aux membres du conseil de se positionner sur l'implantation d'un café restaurant au rez-de-chaussée et d'un logement à l'étage. Le logement à l'étage devant permettre de loger le gérant du commerce.

Lors de son intervention, Jean-Louis SOZET exprime ses doutes sur la viabilité du projet : étude de la CCI qui prévoit un seuil de fréquentation et de chiffre d'affaires qui semble difficile à atteindre, commerces similaires dans le secteur qui ont du mal à être pérennisés,

installation récente d'un nouveau commerce de ce type à La Motte d'Aveillans, manque de places de parking.

**Résultat du vote : 10 Pour – 1 Abstention**

#### **PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES DE GESTION 2024 (COMMUNE, BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT, BUDGET REGIE DES TRANSPORTS)**

Le Conseil Municipal **accepte et vote à l'unanimité** les comptes de gestion 2024 du budget communal, du budget de l'eau et de la régie des transports dressés par la Trésorière de la Mure.

#### **PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 (COMMUNE, BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT, BUDGET REGIE DES TRANSPORTS)**

Les résultats de l'exercice 2024 sont les suivants :

Budget communal : L'exercice 2024 se solde par un excédent, sections de fonctionnement et d'investissement confondues, de **434 003,44€**.

Budget Eau et Assainissement : L'exercice 2024 se solde par un déficit, sections de fonctionnement et d'investissement confondues, de **10 867,35€**.

Budget de la Régie des Transports : L'exercice 2024 se solde par un excédent, sections de fonctionnement et d'investissement confondues, de **28 721,83€**.

La commission des finances qui se réunira le 20 mars prochain opérera les arbitrages nécessaires.

**Les comptes administratifs 2024 sont acceptés et votés à l'unanimité.**

#### **QUESTIONS ET INFOS DIVERSES**

##### **- Point Alpe du Grand Serre**

La mise en place d'une délégation de service public (DSP) à régie intéressée a été votée pour la gestion et les investissements concernant le ski de piste à la station de l'Alpe du Grand Serre.

##### **- Travaux de sécurisation de la RD529**

La réception de chantier a eu lieu le 28 février dernier avec réserves. Les derniers travaux de finition sont attendus dans les prochains mois.

##### **- Evaluation de l'école**

Une évaluation de l'école est en cours par le rectorat. Les résultats de l'étude seront communiqués dès réception.

##### **- Retour sur le projet de Villages Vivants**

Villages vivants va étudier la solution d'installer des logements tout en conservant une surface commerciale sur le bâtiment de la maison Molière.

### **- Informations Communauté de Communes de la Matheysine**

La communauté de Communes a présenté son projet de territoire.

Une réflexion est en cours sur l'introduction d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI).

Des informations sont à venir concernant la remontée de compétences eau et assainissement.

### **-Date à retenir**

Le prochain conseil municipal est prévu le 31 mars prochain.

L'ordre du jour épuisé, le Maire a levé la séance.